

Au conseil municipal du 20 octobre 2015

Mairie de MOISSEY - Bulletin d'information OCTOBRE 2015

DANS CE NUMÉRO

Le mot du Maire	1
Manifestation contre la fermeture de la Poste le samedi matin	1
Avenir communautaire	2
Au conseil municipal du 20/10/2015	2 - 3
Recensement militaire	3
Réunion du CCAS le 12 octobre	4
Modification semaine de ramassage des bacs	4
Ateliers Mémomut	4
Formalités Vide Maison	4

Le Mot du Maire

Merci à celles et ceux qui ont soutenu l'action menée pour refuser la fermeture du bureau de poste le samedi matin, soit en manifestant le 06 novembre, soit en adressant un courrier au Directeur régional de La Poste. Près de 200 personnes ont déposé ce courrier qui sera remis prochainement lors de l'audience que nous avons sollicitée. Les Maires de Fraisans, Saint Aubin, Damparis et Foucherans, communes également concernées par la fermeture de leur bureau le samedi matin, nous accompagnent dans cette démarche. Souhaitons que nous puissions être entendus!

Un autre dossier nous préoccupe avec la fin de vie de la communauté de communes Nord Ouest Jura et le rattachement de notre commune, décidé par le Préfet, à la communauté d'agglomération du Grand Dole. Lors du Conseil municipal du 20 octobre (voir page 2) nous avons rejeté cette option et demandé à être rattachés au Val de Pomes. Aujourd'hui cette option n'est plus possible, Dammartin qui avait dans un premier temps choisi de rejoindre Pomes a décidé de se tourner vers Dole aussi nous ne bénéficions plus de la continuité territoriale indispensable pour tout rattachement... Seule l'option Jura Nord nous est permise. L'intégration au sein du Grand Dole contraindrait la municipalité à reprendre la compétence scolaire ce qui aurait pour conséquence une charge annuelle des frais de scolarités évaluées entre 35 000 et 40 000€ et la quote-part du remboursement d'emprunt restant à régler sur le pôle scolaire de Dammartin soit environ 190 000€. Ce n'est pas acceptable, souhaitons sur ce point également être entendus!

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de notre action.

Bien cordialement.

Le Maire.

MANIFESTATION CONTRE LA FERMETURE DE LA POSTE LE SAMEDI MATIN ORGANISEE LE 6 NOVEMBRE 2015



Le Maire a présenté au conseil municipal les grandes lignes de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui revoit l'organisation des intercommunalités avec notamment un seuil de population de 15 000 habitants. Ce diaporama a été diffusé lors de la réunion publique qui s'est tenue la veille. Il ressort de cet exposé que des dérogations pour les territoires peu denses sont possibles avec un seuil de 5 000 habitants. C'est le cas pour notre secteur. Toutefois notre communauté de communes (CCNOJ), ne comptant que 3130 habitants, elle est dans l'obligation de se rattacher à une autre collectivité. Le projet de schéma Départemental de coopération intercommunale arrêté par M. le Préfet prévoit le rattachement de la commune de MOISSEY au Grand Dole et le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre 2015 étant donné que le schéma arrêté sera publié le 31 mars 2016 avec effet au 01 janvier 2017.

La consultation de la population invitée à se prononcer sur 3 choix, à savoir CC Val de Pesmes, CC Jura-Nord et CC du Grand Dole, lancée après la réunion publique, a donné les résultats suivants : 144 réponses – 84 en faveur de PESMES – 31 pour JURA NORD et 22 pour un rattachement au GRAND DOLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux voix, déplore l'absence de concertation préalable et refuse catégoriquement le rattachement à la communauté d'agglomération du Grand Dole proposé par Monsieur le Préfet. Il motive son refus par l'absence de la compétence scolaire au niveau du Grand Dole, ce qui entraînerait une charge financière supplémentaire estimée entre 35 000 € et 40 000 € au niveau de la commune puisqu'elle sera contrainte de la reprendre, sans compter la baisse programmée des dotations de l'Etat. Cette nouvelle situation compromettrait grandement les capacités financières de la commune, qui ne pourrait plus investir sans augmenter significativement la fiscalité.

Il demande par 11 voix pour, deux contre, le rattachement de la commune de MOISSEY à la communauté de communes du VAL DE PESMES en premier choix : des compétences identiques, la réalité des liens historiques, géographiques, sportifs, et surtout une entité à taille humaine et exclusivement rurale. Il se prononce en deuxième choix par 8 voix pour, quatre contre, et une abstention, pour le rattachement de la commune à la communauté de communes de JURA NORD, qui a également un caractère exclusivement rural sans problématique de compétences.

Au conseil municipal du 20 Octobre 2015

TRAVAUX D'ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Des devis établis par LANGUEDOC Isolation pour réaliser un complément d'isolation dans les combles des bâtiments communaux à savoir la Mairie, l'école et les Marronniers sont acceptés par le conseil municipal. Ces travaux sont subventionnés par OBJECTIF 54 au titre de la loi POPE dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie. Le montant total des travaux s'élève à 2 744,82 € - le solde à la charge de la commune est de 1 749,80 €

DEVENIR DE LA POSTE

Une lettre recommandée a été adressée par le Maire au Directeur Régional pour l'informer que le conseil municipal a désapprouvé à l'unanimité la restructuration du bureau de Poste de Moissey. La décision de diminution des heures d'ouverture va réduire l'attractivité du bureau et de fait réduire son activité, ce qui représente un danger pour la pérennité du service. En accord avec les représentants syndicaux il a demandé dans cette lettre :

L'ouverture du bureau le samedi matin, qui pourrait être compensée par la fermeture un autre jour (jeudi) ou accompagnée par l'allègement de la tournée du samedi. L'engagement de La Poste sur la pérennité du bureau de Moissey sous sa forme actuelle. l'engagement que les remplacements soient effectués à **chaque absence** de l'agent en place. Le maintien de la présence du conseiller financier au moins deux jours par semaine.

DELIVRANCE DES AFFOUAGES : Sur proposition de M. Serge JACQUET, conseiller municipal délégué aux affaires forestières, et considérant les nouvelles conditions de délivrance de l'affouage fixée par le règlement d'affouage, le Conseil Municipal décide de changer à compter de ce jour la méthode de délivrance des affouages qui sera désormais sous forme de **taxe d'affouage**.

Le montant de la taxe d'affouage est fixé à 100 € par feu

11 affouagistes se sont inscrits pour en bénéficier

Pour des raisons d'assurance et de responsabilité, ils doivent attendre d'être en possession du justificatif de paiement de la taxe avant de débiter les travaux d'affouage.

ETUDE DE FAISABILITE RESTRUCTURATION VESTIAIRES FOOT

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude réalisée par le cabinet BQ+A de PESMES pour connaître la faisabilité de la restructuration et l'extension des vestiaires du stade de foot à MOISSEY. 2 solutions sont proposées : Créer un bâtiment entre les deux existants ou refaire complètement une nouvelle construction avec une démolition de la buvette/rangement en conservant l'ancien vestiaire. (Coût sensiblement identique 421 000 € pour la première et 417 000 € pour la seconde dont 60 000 € d'honoraires pour le cabinet d'études)

Le Conseil Municipal décide de retenir le choix numéro 2 qui présente moins de contraintes techniques, à savoir une construction nouvelle, si possible plus proche du terrain et demande au Maire d'engager la démarche de recherches de subventions avant de lancer cette opération. Les communes du secteur dont les enfants bénéficient des équipements et la communauté de communes seront sollicitées.

OFFRE D'EMPRUNT

Dans le cadre des programmes de travaux de voirie et de bâtiments prévus en 2015, un emprunt de 150 000 € a été inscrit au budget primitif. 3 propositions ont été reçues pour un emprunt de 150 000 € sur 10 ans à taux fixe avec un taux fixe allant de 1.63 % à 1.77 %. Le conseil municipal décide de retenir la proposition du crédit agricole avec un taux de 1.63 %, échéance trimestrielle constante de 4 071.54 €, frais de dossier = 300 €

Cet emprunt servira principalement à payer l'acquisition du bâtiment du conseil général, 60 000 €, l'acquisition et les travaux de démolition de l'immeuble ZOCHETTI, (54 900 €) et l'acquisition de l'immeuble CLEMENT dont l'acte de vente est en cours d'établissement. (65 000 €)

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Le recensement est une démarche civique **obligatoire** qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la Loi du 28 octobre 1997. Il fait suite à l'enseignement de défense au Collège et précède la **Journée Défense et Citoyenneté** (J. D. C.)

• Qui ?

Tous les citoyens français, garçons et filles

• Quand ?

Dès le 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

• Où ?

À la Mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

• Comment ?

Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Attention !

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la Mairie afin de régulariser votre situation.

Sinon il vous sera impossible de vous inscrire

à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac . . .



Les membres du CCAS se sont réunis le 12 octobre 2015 pour préparer le repas avec animation offert à toutes les personnes âgées de 65 à 75 ans.

La date de ce repas est fixée au dimanche 29 novembre 2015 pour tenir compte des élections régionales des 6 et 13 décembre.

Offert pour les personnes de **65 à 75 ans**,

Pour les personnes de plus de 75 ans, colis gourmand offert si elles ne peuvent pas ou ne désirent pas participer au repas.

Menu à 30 € pour les conjoints de moins de 65 ans

Placé sous le signe du soleil, nous ne doutons pas qu'il rencontrera le même succès que l'année dernière ...

Nous vous attendons nombreux !



ATELIERS MEMOMUT

Déjà 4 séances d'organisées pour cet Atelier « Mémomut » mis en place dans le cadre du Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (PPAPA)

Une douzaine de personnes le fréquente tous les mardi après midi de 14 h 00 à 16 heures, à la salle du Conseil.

Accessibles à tous, ces séances permettent de travailler et d'entretenir sa mémoire en pratiquant des activités simples et ludiques, et elles sont bien appréciées des participants.

CHANGEMENT DE SEMAINE DE COLLECTE DES BACS EMBALLAGES (BLEUS ou JAUNES)

La dernière semaine de l'année 2015 est une semaine impaire (53) et l'année 2016 commence par une semaine impaire (1).

La conséquence de cette situation concerne la collecte des bacs EMBALLAGES qui pour une commune collectée :

- en semaine paire (52) aurait son bac collecté en semaine (2) soit 3 semaines plus tard,
- en semaine impaire (53) aurait son bac collecté en semaine (1), soit 1 semaine plus tard.

Compte tenu de la période des fêtes de fin d'année entraînant une utilisation plus importante des bacs, le SICTOM décide, après avis du bureau syndical et du conseil syndical de décaler et de changer la semaine de collecte pour les communes concernées.

A compter du lundi 4 janvier 2016 :

Les communes collectées en semaine paire en 2015 seront collectées en semaine impaire pour 2016

A l'inverse, les communes collectées en semaine impaire en 2015 seront collectées en semaine paire pour 2016.

Ces dispositions permettent de conserver le principe de la collecte des bacs « EMBALLAGES » tous les quinze jours.



Infos pratiques

Déchetterie de Montmirey-le-Château

Tel 03 84 70 26 76 - Horaires d'hiver

01/11/2015 au 31/03/2016

Mercredi - 13 h 30 à 16 h 45

Samedi - 9 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 45

Tel. Nounourserie : 03 84 69 53 98

Ouverture du secrétariat de la MAIRIE :

Mardi de 9 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 9 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30

Tel : 03 84 70 24 93

Mairiemoissey@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi 18 h à 19h

Samedi de 10 h à 11 h 30 et sur RV

Bureau de Poste de Moissey

Matin : 8 h 30 – 11 h 30

Après-midi : 14 h 00 – 16 h 30 mn

tel. 03 84 70 24 61

Conseil Général du JURA – Bibliothèque Départementale
Calendrier de passage du Bibliobus
Jeudi 3/12/2015 à MOISSEY

Ecole 9 h 45 – 11 h 15 – Foyer-logement 11 h 30 – 12 h

Le bibliobus est accessible à tous, adultes et enfants

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits

Pour les mineurs, une autorisation doit être remplie et signée par les parents

A vos agendas :
La cérémonie des vœux aura lieu
le
dimanche 10 janvier 2016
à partir de 11h au caveau

VIDE MAISON : Formalité administrative obligatoire : Avant d'organiser un vide maison, il est impératif d'obtenir une déclaration préalable de vente au déballage, comme l'énonce l'article R. 310-8 du **Code de commerce**. Même sur un lieu privé, il faut demander l'autorisation à la mairie au moins deux semaines avant la date - cerfa n° 13939*01. Y joindre impérativement la pièce d'identité du déclarant qui organise la vente. Cette formalité doit être respectée, sous peine d'amende. Plus d'informations sur le site : <http://www.service-public.fr>